

**M. Blackburn (Brant):** Une catastrophe après une autre.

**M. Rodriguez:** Le ministre peut-il confirmer ces chiffres et nous donner l'assurance que ces recommandations cruelles et dures ne seront pas mises en oeuvre?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai effectivement reçu une copie du rapport Forget vendredi. J'ai également dit vendredi que mercredi je ferais une déclaration à la Chambre.

Je pense que mon collègue et moi-même, nous aurons probablement l'occasion de parler souvent du rapport Forget. Aussi bien être clair au départ, c'est qu'avant mercredi après-midi, à mon avis, il serait illusoire de penser que je vais répondre à quelque question que ce soit concernant les recommandations du rapport Forget.

[Traduction]

ON DEMANDE L'ASSURANCE DU MINISTRE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné qu'il a lu le rapport—j'en ai obtenu un exemplaire et j'en ai pris connaissance—je voudrais qu'il confirme les chiffres cités. S'il est consciencieux, il va les confirmer. Peut-il confirmer maintenant les chiffres en question et nous promettre qu'il ne sera pas donné suite à ces recommandations cruelles?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, il me semble que j'ai été clair dans ma réponse. Je ne commenterai pas les recommandations du rapport Forget avant mercredi après-midi.

\* \* \*

[Traduction]

### LES BANQUES

LA VENTE DE LA BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA PROTECTION DES ACTIONNAIRES

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur la décision du gouvernement de donner 200 millions de dollars à la Banque de Hongkong pour lui permettre d'acheter des éléments d'actif de la Banque de la Colombie-Britannique, y compris ses actions évaluées à 63 millions de dollars. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a créé un précédent en décidant d'utiliser la Société d'assurance-dépôts du Canada pour protéger des actionnaires alors que son rôle consiste à protéger les déposants?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je crois que c'est précisément pour cette raison que la SADC a agi comme elle l'a fait. La Société a constaté que la banque représentait une certaine valeur au moment où la décision a été prise. Elle a constaté également, tout comme la Banque de Hongkong, que la banque ne survivrait pas très longtemps sans une intervention quelconque. En accordant une aide financière à la banque par le biais de l'achat par la Banque de Hongkong, la SADC a évité la perte encore plus considérable qu'elle aurait subie si la banque avait fait faillite ou

### Questions orales

avait été liquidée. Voilà ce qui explique la décision de la SADC.

LE RISQUE PRIS PAR LES ACTIONNAIRES

**Mlle Aideen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, Le gouverneur de la Banque du Canada a confirmé que le paiement de 200 millions de dollars était une subvention et non un prêt. Je répète ma question: pourquoi 63 millions de dollars de ce montant sont-ils destinés à des actionnaires qui n'ignoraient pas qu'ils prenaient un risque en achetant ces actions?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, la députée conviendra, il me semble, qu'il importait que la propriété de la Banque de la Colombie-Britannique passe à de nouvelles mains. Pour ce faire, il fallait que la SADC donne certaines garanties au nouveau propriétaire contre des pertes éventuelles encourues par la banque.

**M. Blackburn (Brant):** C'est ce qu'on appelle la libre entreprise.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Si la Banque de la Colombie-Britannique n'avait pas été absorbée par la Banque de Hongkong, elle aurait probablement fait faillite, auquel cas la SADC aurait subi des pertes beaucoup plus considérables. La députée n'est pas sans savoir que le mandat de la SADC l'autorise à injecter des fonds pour réduire ses pertes.

**M. Blackburn (Brant):** Les banquiers doivent être protégés en toutes circonstances.

\* \* \*

### L'EMPLOI

LA CAMPAGNE D'EMBAUCHE DE CANADAIR—LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'immigration. Elle concerne la colère de Winnipeg, la ville qui aurait dû obtenir le contrat d'entretien des CF-18, ainsi que les rumeurs selon lesquelles Canadair fait passer des annonces à l'étranger pour recruter des ingénieurs. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas parlé du contrat des CF-18 en particulier dans sa réponse de vendredi, à ces rumeurs probablement puisqu'il a fait allusion à des articles de presse récents? Pourquoi n'y a-t-il aucune allusion au contrat des CF-18 dans la réponse du ministre à ces rumeurs?

[Français]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je n'avais pas référé à la question des F-18. C'est très clair. L'autorisation de faire de la publicité ou de requérir des services à l'extérieur du pays est ouverte à tout le monde.

Une chose est évidente, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'a jamais donné jusqu'à maintenant d'autorisation à la Canadair de recruter des travailleurs étrangers et, à partir du moment où nous aurons la conviction que tous ces postes, quels qu'ils soient, ceux relatifs au F-18, au CL-215 ou d'autres, peuvent être occupés par des Canadiens, il n'est pas question d'autoriser les travailleurs étrangers à entrer ici.